SYNDICAT
FO
METAUX
CATERPILLAR
40, Av. Léon BLUM
38100 GRENOBLE
04.76.23.75.40

Robert Gamez & Bounouara Douadi
Secrétaire du syndicat & Délégué syndical Echirolles

Copie : Mme Wouters A, syndicat CFDT,
syndicat CFTC, UD FO Isère

Cohen Patrick & Mazza Alexis
Secrétaires des syndicats CGT
Grenoble et Échirolles
40 avenue Léon Blum
38041 Grenoble cedex 9

Grenoble, le 26 avril 2010

Chers camarades,

Votre courrier daté du 22 avril relatif à la création d'un fond de solidarité destiné aux personnes en grande difficulté a retenu toute notre attention. Nous nous permettons tout de même d'exprimer une certaine surprise, sur l'émergence providentielle d'une telle idée, qui surgit juste au moment où vos organisations syndicales respectives viennent de percevoir plus de 60 000 €.

Avant, vous ne nous aviez jamais interpellés (en tant que syndicats cofinanceurs) sur cette question pourtant cruciale. Les salariés en grande difficultés (salariés dormant dans leurs voitures, d'autres dans l'incapacité de payer leur cantine, leurs loyers....etc) ne semblaient pas être au centre de vos préoccupations.

Aujourd'hui, il nous paraît utile de vous rappeler que cette importante somme d'argent que vous avez perçue l'a été au titre d'une action en justice, intentée sur un sujet qui nous concerne tous (y compris les personnes en grande difficulté) : l'intéressement.

Cette action a contribué à priver l'ensemble des salariés pendant 2 ans de prime d'intéressement.

En conséquence, nous vous demandons donc de restituer cette somme à l'ensemble des salariés pénalisés par l'absence d'intéressement.

Cette démarche préalable nous semble faire partie d'une attitude d'honnêteté vis-à-vis des salariés et ainsi d'apporter la preuve de votre bonne foi. C'est une chance pour votre organisation syndicale d'avoir le privilège de pouvoir restituer la totalité de ces 60 000€.
Bien évidemment, l'égoïsme est un travers bien humain, mais vous devez pouvoir le surmonter en vous référant à une éthique syndicale dans laquelle l'intérêt des salariés prime.
En ce qui nous concerne, le jour où nous nous retrouverons dans la même situation financière que vous; nous n'aurons aucun mal à redistribuer l'intégralité, et non pas une partie de l'argent, aux salariés concernés. Nous n'irons pas demander à Pierre Paul ou Jacques ce qu'ils comptent faire et nous n'attendrons pas qu'un autre syndicat nous le demande; nous mettrons nos actes en conformité avec les valeurs que nous défendons quotidiennement, comme nous l'avons toujours fait.

Ensuite, nous aimerions avoir quelques précisions sur l'utilisation d'un autre fond de solidarité, que vous avez eu à gérer en 2009, pendant le PSE au travers de la "commission caillasse".
Nous souhaiterions connaître selon quels critères vous avez attribué seuls, les sommes récupérées au cours des différentes quêtes organisées (environ 20 000 €). Quels salariés en ont profité et pour quels montants. Il est important pour FO et plus généralement pour l'ensemble des salariés, que vous puissiez faire preuve de transparence sur un sujet qui soulève "quelques interrogations".
Dès que ces deux conditions seront satisfaites, nous sommes tout à fait d'accord pour travailler ensemble, à la mise en place d'un fond de solidarité appelé de vos vœux.
Bien évidemment vous devez comprendre que nous attendons de vous des gages de fiabilité, car nous émettons de sérieux doutes sur votre réelle volonté à adopter une attitude loyale vis-à-vis des salariés.
Notre sentiment est que vous êtes en train de chercher de multiples prétextes pour conserver cette importante somme d'argent à votre seul profit, avec la ferme volonté de ne rien redistribuer à personne.
À vous de nous démontrer que ce sentiment est totalement infondé.

Sur ce point, vous ne serez pas jugé sur vos propos, mais sur vos actes.

Dans l'attente d'une réponse que nous espérons positive, recevez chers camarades, l'assurance de notre respectueuse considération syndicale.

Gamez Robert
Secrétaire du syndicat FO

Bounouara Douadi
Délégué syndical Échirolles